

# COMMUNE DE MORBRONN-LES-BAINS

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2016

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 13**

**Membres présents :** Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, WIRTH Anne et MM., DEVANLAY Thierry, FUCHS Frédéric, HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, MISCHLER Marc, RATZEL Denis, REISS Stéphane, ROTH Pascal SCHAEFER Marc, WEISS Joseph.

**Membres absents sans excuse :**

**Membres absents avec excuse :** GOUTHIER Aurélie, (procuration à WIRTH Anne), WEISSBECKER Jean-Pierre (procuration à RATZEL Denis).

--- oooOooo ---

**DCM 2016-007**

### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2016.

**DCM 2016-008**

### **Budget principal – Compte de gestion 2015**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**DCM 2016-009**

### **Budget principal – Compte administratif 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015 ;

**Après** s'être fait présenter le compte administratif 2015,

**Madame Lysianne DUDT**, Maire, ayant quitté la salle au moment du vote,

le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Alain LETZELTER et après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>ENSEMBLE</b>
<b>Dépenses</b>	305 024.17 €	274 598.62 €	579 622.79 €
<b>Recettes</b>	27 136.04 €	400 247.15 €	427 383.19 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	277 888.13 € (déficit)	125 648.53 € (excédent)	152 239.60 € (déficit)
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	7 117.96 €	272 726.30 €	279 726.30 €
<b>Résultat de clôture de Morsbronn</b>	270 770.17 € (déficit)	398 256.87 € (excédent)	<b>127 486.70 €</b> (excédent)

**DCM 2016-010**

**Budget principal – Affectation du résultat**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2015 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 ;

Constatant que le compte de gestion de l'exercice 2015 présente les résultats suivants :

- Investissement :

Déficit cumulé : 270 770.17 €

- Fonctionnement :

Excédent cumulé de : 398 256.87 €

Proposition d'affectation :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) : 270 770.17 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 127 486.70 €

**DCM 2016-011**

**Lotissement des Jardins – Compte de gestion 2015**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**DCM 2016-012**

**Lotissement des Jardins – Compte administratif 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015 ;

Après s'être fait présenter le compte administratif 2015,

Madame Lysianne DUDT, Maire, ayant quitté la salle au moment du vote,

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Alain LETZELTER, et après en avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>ENSEMBLE</b>
<b>Dépenses</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	-831,21 (déficit)	0,00	- 831,21 (déficit)
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 831,21</b> <b>(déficit)</b>	<b>0,00</b>	<b>- 831,21</b> <b>(déficit)</b>

**DCM 2016-013**

**Motion de soutien au site d'ALSTOM à Reichshoffen**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal son désaccord quant à la décision du gouvernement de lancer une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des trains inter-cités en dehors des contrats-cadres existants.

L'ensemble des élus, en synergie avec les autres initiatives prises en ce sens précédemment, désapprouve la décision du gouvernement de lancer une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des trains inter-cités en dehors des contrats-cadres existants. Ce ne sont pas les 30 rames supplémentaires promises qui permettront de sauvegarder l'activité du site de Reichshoffen.

Cette décision sera probablement fatale pour l'entreprise, pour l'ensemble de ses 1 222 salariés, pour leurs emplois, ainsi que pour la vitalité de tout notre bassin de vie. C'est une longue tradition de savoir-faire industriel qui est également menacée.

De plus, cette décision est en contradiction flagrante avec les annonces et les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'emploi et de l'économie de notre pays, en fragilisant ce fleuron industriel, symbole de l'excellence française et pourvoyeur d'emplois essentiels pour notre territoire à l'heure où nos concitoyens sont durement touchés par la crise et le chômage

**Vu** l'exposé du Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité cette motion.

**DCM 2015-014**

**Subvention CCAS**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la situation budgétaire du CCAS. Afin de pouvoir assurer les dépenses de ce dernier, il est nécessaire de verser une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 500 €.

#### **DCM 2015-015                      Demande d'extension des réseaux**

Madame le Maire informe le conseil municipal que M. JUST Kévin souhaiterait construire une maison d'habitation dans le jardin de ses parents au 19 rue Principale qui se situe en zone UA dans le PLU.

Il souhaiterait faire son entrée et se brancher sur les réseaux (eaux, assainissement) par la rue Vieille. Or à ce jour il n'y a pas de réseaux en place sur ce secteur.

Une réunion a eu lieu sur place avec des techniciens du SIAEP et du SDEA. Un premier chiffrage a été fait qui s'élevait à 13 920,10 EUR TTC. Puis un deuxième chiffrage avec un rabais marché et un poteau d'incendie en moins à 8 058.68 EUR TTC.

A ce jour, la commune n'a pas de visibilité à court terme sur l'évolution de ce secteur (zone 1AU) étant donné qu'elle n'a pas encore la maîtrise foncière.

Il y a des réflexions en-cours mais le schéma d'aménagement n'est pas dessiné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de mise en place des réseaux.

#### **DCM 2015-016                      Contrôle et entretien du parc des poteaux d'incendie**

Madame le Maire informe le conseil municipal que, d'après la législation en vigueur, il est nécessaire de faire un contrôle annuel des poteaux d'incendie.

C'est pourquoi le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Canton de Woerth propose cette prestation de service, en raison de 28 € H.T./poteau. Elle comprendra les travaux suivants : ouverture pour purge, manœuvre de poteau d'incendie, contrôle des raccords, mise à jour numérotation, essai débit, manœuvre de la vanne de coupure et établissement d'un rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de déléguer le contrôle des appareils de lutte contre l'incendie au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Canton de Woerth, à raison de 28 € H.T. par poteau.

#### **DCM 2015-017                      Aménagement, accessibilité et mise en sécurité de la rue du Moulin – demande de subvention**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est envisagé de procéder à des travaux d'aménagement d'accessibilité et de mise en sécurité de la rue du Moulin.

Elle informe également du montant des travaux qui est estimé à environ 150 000 € HT et propose de solliciter la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, ainsi que la subvention de soutien à l'investissement public local, dans le cadre de l'enveloppe du Premier Ministre attribuée en 2016.

Elle rappelle aux membres du conseil municipal que ces travaux sont inscrits au contrat de territoire du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le maire à solliciter la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, ainsi que la subvention de soutien à l'investissement des communes, dans le cadre de l'enveloppe du Premier Ministre attribuée en 2016.

## Divers :

- Fleurissement : les prix sont décernés avec le SIME. Le budget du SIME pour cette opération est de 510 €. Les prix 2015 seront distribués directement chez les participants. Pour le fleurissement 2016, une cérémonie sera organisée le 11 novembre.
- Cérémonie du 11 novembre :
  - accueil des nouveaux arrivants
  - prix du fleurissement 2016
  - commémoration du 11 novembre
- 1870-2020 : organisation d'une grande manifestation avec le pays de Wissembourg, les communes de WOERTH et Reichshoffen.
- Evolution du RPI :
  - projet d'extension d'une école à Hégeney pour une salle de motricité,
  - création d'un budget annexe concernant les dépenses de fonctionnement
- Réunion concernant le transport : les lignes 310 et 316 du département coutent 45 millions d'euros. Le transport scolaire coûte 28 millions dont 1 millions est payé par les lycéens. Pour le RPI, le coût est d'environ 800 €/élèves.
- Le marché de Morsbronn débutera le 16/03/2016
- Nettoyage de printemps : environ 40 participants
- Clés de la salle polyvalente : il est nécessaire de mettre à disposition une clé de la salle polyvalente pour les footballeurs afin de pouvoir accéder au défibrillateur.
- Bourse aux vêtements de l'association HEMOLAU le 13 mars 2016
- Date de la prochaine réunion : 05 avril 2016
- Date de la prochaine commission finance et travaux : 31 mars 2016
- Projet du Sycoparc plus d'arbres, plus de vie : plantation d'arbres au monument des Cuirassiers avec des enfants de la commune dans le cadre du PEDT.